

Les registres paroissiaux

Bref historique

La Lorraine, état indépendant jusqu'en 1766, n'a pas de réglementation précise quant à la tenue des registres paroissiaux avant le Code Léopold en 1701, contrairement au royaume de France.

Ces registres, tenus en double exemplaire par le clergé, contiennent des actes de baptême, de mariage et de sépulture ; qui sont les trois grandes étapes de la vie d'un paroissien sous l'Ancien Régime.

Contrairement aux registres d'état civil, vous ne trouverez pas de tables annuelles ou décennales concernant les actes de baptême, de mariage et de sépulture. Toutefois, certains registres paroissiaux contiennent des listes alphabétiques.

Les registres paroissiaux continuent d'être rédigés après 1792. Cependant, ils ne concernent que les catholiques : ce sont des registres de catholicité.

Intérêt des registres paroissiaux

Les registres paroissiaux (dits registres B.M.S) seront votre principale source d'informations pour établir votre généalogie avant 1792.

Trucs et astuces

- **Paléographie**

Plus vous remontez dans le temps, plus la lecture de ces actes deviendra difficile. Une initiation à la paléographie, via des cercles généalogiques ou des services d'archives départementaux, serait intéressante.

Vous pourrez consulter aux Archives municipales, en salle de lecture, un ouvrage pouvant vous être utile : **G. Audisio et I. Rambaud, Lire le français d'hier, Armand Colin, Collection U, Paris, 1991.**

- **Abréviations**

Vous trouverez dans ces registres certaines abréviations concernant les mois de l'année. Les mois de septembre, octobre, novembre et décembre peuvent être rédigés ainsi :

-septembre : 7^{bre}

-octobre : 8^{bre}

-novembre : 9^{bre} ou IX^{bre}

-décembre : 10^{bre} ou X^{bre}

Documents consultables aux Archives municipales de Lunéville

- Pour les archives anciennes (avant 1790) :
 - registres paroissiaux à partir de 1765 (série GG)
 - registres de décès à l'hôpital à partir de 1721 (série GG)

Pour consulter les registres paroissiaux antérieurs à 1765, vous pouvez vous renseigner auprès des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.